

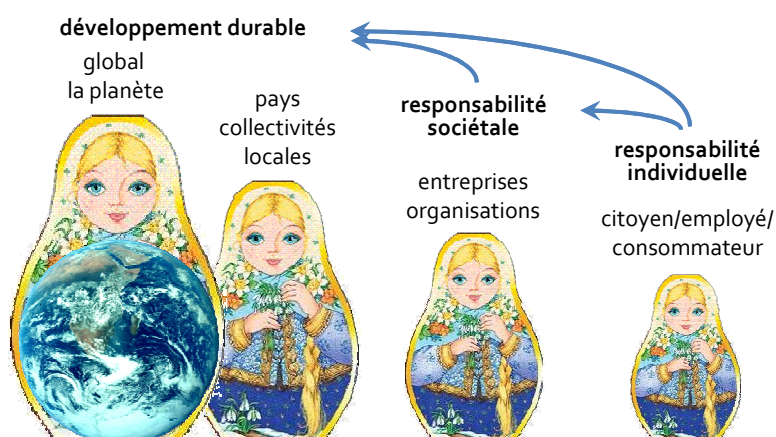
Initiative Francophone pour le déploiement  
des lignes directrices sur la responsabilité  
sociétale (ISO26000)  
contexte de la gouvernance internationale  
du développement durable

Christian Brodhag

Séminaire francophone CDD18

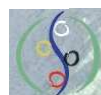
New York 1<sup>er</sup> mai 2010

## Responsabilités ?



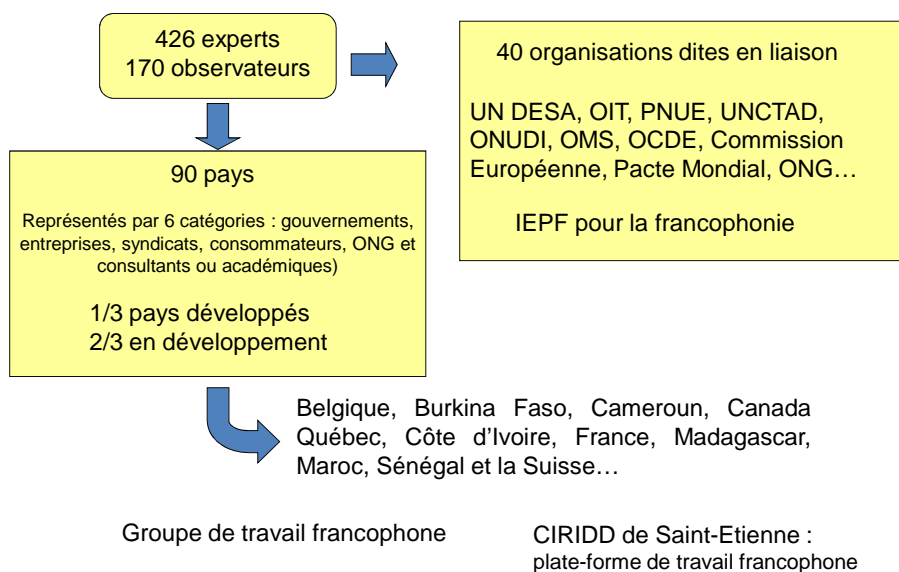
## Les revendications en développement durable et responsabilité sociétale

- Global reporting initiative (GRI)
  - **1997** : Lignes directrices concernant l'élaboration de rapports sur le développement durable. Proposition d'indicateurs. Sustainability Reporting Guidelines 2006, Version 3.0.
- Le Pacte Mondial (Global Compact)
  - Lancé par Kofi Annan à Davos en **1999**.
  - 10 principes: droits de l'homme, normes du travail, environnement, lutte contre la corruption
- L'ISO 26000
  - Lancé en **2005, fin envisagée 2010**



© www.brodhag.org

## Le processus ISO 26000



© www.brodhag.org

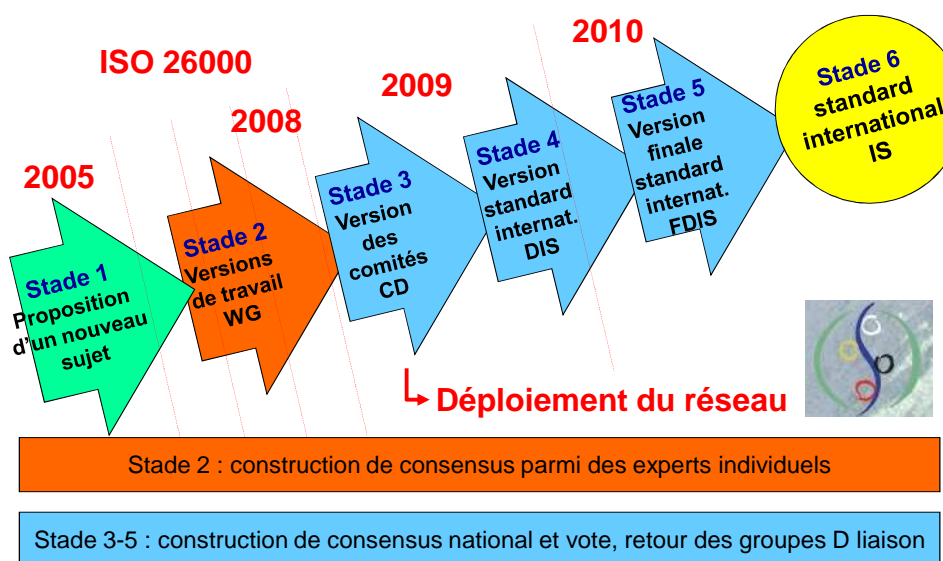
## Historique de l'ISO 26000

- Mai 2001 demande COPOLOCO, recommandation une norme de système de management social à des fins de certification (+ qualité et l'environnement)
- SAG multiparties prenantes : pas système de management, non destiné à la certification et pour tous type organisation.
- Stokholm Suède séminaire juin 2004, recommandation modifier les règles ISO
- TMB : prépare proposition études nouvelles : RS , norme, tout type organisation
- Vote par tous les membres, accepté mars 2005, création du GT sur la 26000.
- 1. **Salvador de Bahia**, 7-11 mars 2005 : documents techniques
- 2. **Bangkok**, 26-30 septembre 2005 : spécification du document, 1000 commentaires, organisation des GT de rédaction
- 3. **Lisbonne**, 15 au 19 mai 2006 : **WD 1** + 2140 commentaires d'expert
- 4. **Sydney**, 28 janvier 2 février 2007 : **WD 2** + 5176 commentaires d'expert, enjeux clés
- 5. **Vienne**, 5 au 9 novembre 2007: **WD 3** + 7250 commentaires d'experts
- 6. **Santiago du Chili**, 1 au 5 septembre 2008 : **WD 4.2** + 5225 commentaires
  - Décembre texte **CD** disponible pour débat dans les comités nationaux
  - Vote des comités nationaux pour CD : 2/3 favorable
- 7. **Québec**, 18 au 22 mai 2009, discussion sur les commentaires, publication **DIS (Draft International Standard)** vote du 14 septembre 2009 au 14 février 2010
- 8. **Copenhague**, printemps 2010, discussion finale sur le **DIS**
  - 2010 fin du processus si vote sur **FDIS**

<http://www.iso.org/wgsr>

© www.brodhag.org

## Le processus de rédaction d'une norme



## Le statut de l'ISO 26000

- **Titre** : lignes directrices sur la responsabilité sociétale (*Guidance on Social Responsibility*)
- **Désignation** : ISO 26000
- **Acteurs cibles** : applicables par tout type d'organisation
- **Date cible pour la publication** : 3<sup>ème</sup> trimestre 2010
- **Type de norme** : norme ISO fournissant des lignes directrices, non sujet à certification par tierce partie (*ISO standard providing guidance, not intended for third-party certification*)

www.brodhag.org

## Définition de la responsabilité sociétale

- responsibility of an organization for the impacts of its decisions and activities on society and the environment, through transparent and ethical behaviour that
  - contributes to sustainable development, **including** health and the welfare of society;
  - takes into account the expectations of stakeholders;
  - is in compliance with applicable law and consistent with international norms of behaviour; and
  - is integrated throughout the organization and practised in its relationships
- NOTE 1 Activities include products, services and processes.
- NOTE 2 Relationships refer to an organization's activities within its sphere of influence.
- responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, par un comportement transparent et éthique qui
  - contribue au développement durable, **incluant** la santé et le bien-être de la société ;
  - prend en compte les attentes des parties prenantes ;
  - respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales de comportement ; et
  - est intégré dans l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.
- NOTE 1 Les activités comprennent des produits, des services et des processus.
- NOTE 2 Les relations correspondent aux activités de l'organisation au sein de sa sphère d'influence

ISO 26000, version CD décembre 2008

www.brodhag.org

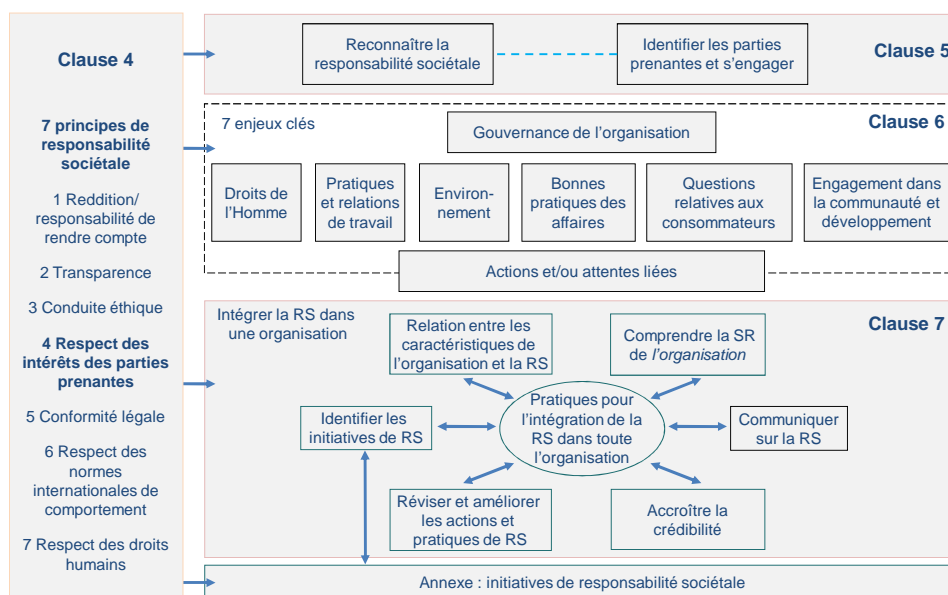
## normes internationales de comportement

- L'ISO 26000 introduit une notion nouvelle les « **normes internationales de comportement** » : les objectifs de RS ne sont pas fixés par les parties prenantes mais doivent s'inspirer de texte internationaux, mais il ont été écrits pour que les pays les traduisent en droit, les organisations doivent les interpréter pour agir dans leur contexte.
- Définition : *attentes vis-à-vis du comportement d'une organisation socialement responsable, procédant du droit coutumier international, de principes généralement acceptés de droit international, ou d'accords intergouvernementaux (tels que traités et conventions) universellement ou quasi universellement reconnus*
- NOTE *Bien que ces instruments aient été écrits prioritairement à l'attention des Etats, ils ont été acceptés lors de négociations poussées et ils expriment des objectifs auxquels toutes les organisations peuvent aspirer. Ces instruments se rapportent aux questions centrales et aux principes de responsabilité sociale couverts par la présente Norme internationale.*

© www.brodhag.org

Définition CD1, décembre 2008

## ISO 26000 vue d'ensemble



www.brodhag.org

## Lignes directrices sur les questions centrales de responsabilité sociétale

- |   |   |
|---|---|
| <p><b>1 - Gouvernance de l'organisation.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Panorama, Principes et considérations, Structures et processus de prise de décision</li> </ul> <p><b>2 - Droits de l'Homme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Obligation de vigilance, 2 Situations présentant un risque pour les droits de l'Homme, 3 Prévention de la complicité, 4 Mettre fin aux violations des droits, 5 Discrimination et groupes vulnérables, 6 Droits civils et politiques, 7 Droits économiques, sociaux et culturels, 8 Droits fondamentaux au travail</li> </ul> <p><b>3 - Relations et conditions de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Emploi et relations employeur/employé, 2 Conditions de travail et protection sociale, 3 Dialogue social, 4 Santé et sécurité au travail, 5 Développement des ressources humaines et formation professionnelle</li> </ul> <p><b>4 - L'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Prévention de la pollution, 2 Utilisation durable des ressources, 3 Atténuation des changements climatiques et adaptation, 4 Protection et réhabilitation de l'environnement naturel</li> </ul> | <p><b>5 - Bonnes pratiques des affaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Lutte contre la corruption, 2 Engagement politique responsable, 3 Concurrence loyale, 4 Promotion de la responsabilité sociétale dans la sphère d'influence, 5 Respect des droits de propriété</li> </ul> <p><b>6 - Questions relatives aux consommateurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Bonnes pratiques en matière de marketing, d'informations factuelles et non biaisées et de contrats, 2 Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, 3 Consommation durable, 4 Service après-vente, assistance et résolution des litiges pour les consommateurs, 5 Protection des données et de la vie privée des consommateurs, 6 Accès aux services essentiels, 7 Éducation et sensibilisation</li> </ul> <p><b>7 - Engagement sociétal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Ancrage territorial, 2 Éducation et culture, 3 Création d'emplois et développement des compétences, 4 Développement des technologies et accès à la technologie, 5 Création de richesses et de revenus, 6 La santé, 7 Investissement social</li> </ul> |
|---|---|

[www.brodhag.org](http://www.brodhag.org)

## Enjeux intégration des processus normatifs et des processus multilatéraux et légaux

### Processus multilatéraux

- Négociation entre les Etats (consensus)
- Accords mis en œuvre après ratification
- Souveraineté nationale

### Cadres légaux nationaux

### Processus normatifs ISO

- Négociation entre les pays (organismes normalisation)
- Processus de vote qualifié (moins de 25% opposition de l'ensemble des pays)
- Accord de Marrakech sur les barrières au commerce
- **Mise en œuvre volontaire** par les acteurs (*économiques*)

### Conflit de légitimité

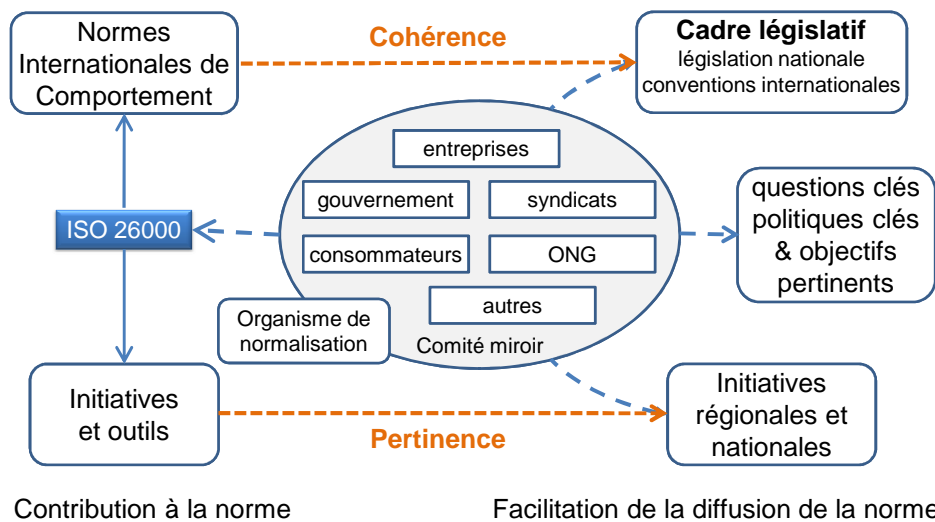
### Cloisonnement des acteurs et processus

#### L'ISO 26000 est un dépassement

- Le processus de gouvernance à 6 fait participer formellement les représentants gouvernementaux et les organisations internationales
- Les objectifs sont principalement les normes internationales de comportement dérivées de conventions internationales
- Ce pourrait être un outils de mis en œuvre des accords internationaux, particulièrement pertinents pour les modes de consommation et production et la « green economy »

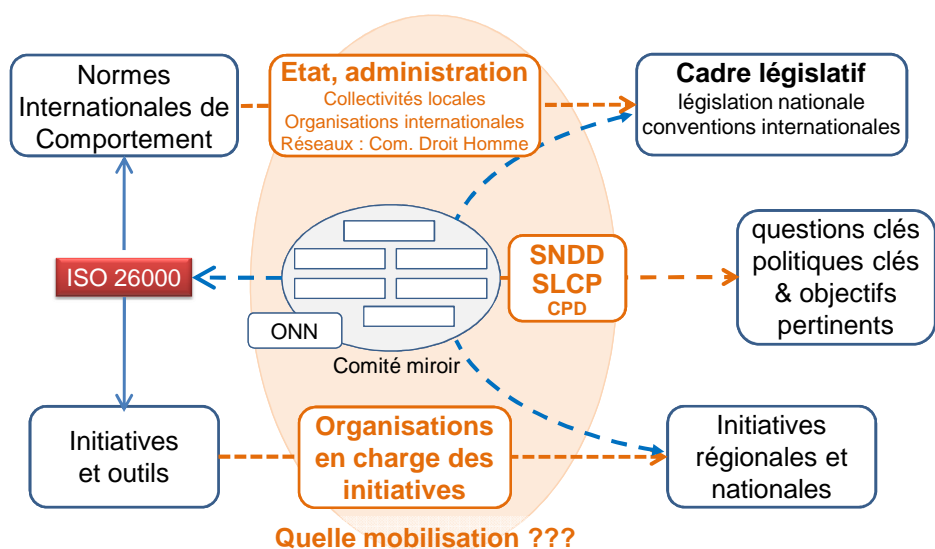
© [www.brodhag.org](http://www.brodhag.org)

## Francophonie : Rôle du comité miroir



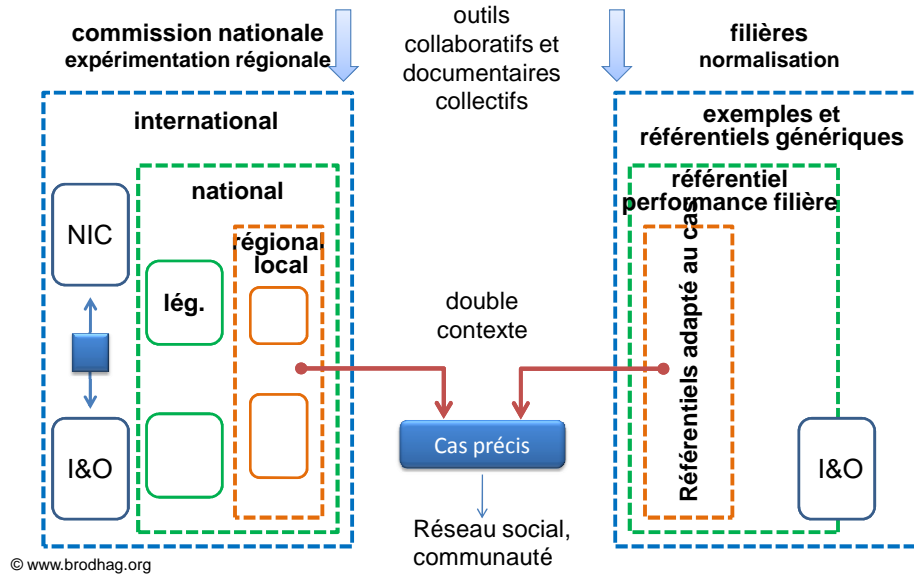
© www.brodhag.org

## Francophonie : Le comité miroir ne suffit pas : un forum national pour la RS ?



© www.brodhag.org

## Un site Internet pour la mise en œuvre de l'ISO 26000 : double mise en contexte



## Systemes d'information

Mediaterre

La nouvelle plateforme Agora 21



# Usage de [www.linkedin.com](http://www.linkedin.com) pour le développement durable

Les messages et discussions

L'annuaire et les membres

## Information francophone



première bibliothèque virtuelle du développement durable en français. Lancé en 1998 par l'Ecole des Mines de Saint Etienne



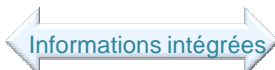
écosystème de connaissances : Agora21.org 2.0 est à la fois un fonds documentaire contributif, un réseau social d'acteurs, une plate-forme d'information, un lieu d'échange et de partage des connaissances.

1998  
2002  
2008  
2010



Portail d'actualité lancé comme initiative de type 2 à Johannesburg 2002. IEPF / CIRIDD.....

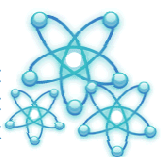
Version 3 : web 2





Réseau social

Des campus connectés et s'enrichissant les uns aux autres



Ressources documentaires collaboratives



Dépêches d'actualité par thématiques



Espaces et outils de travail collaboratifs



Un système ouvert vers les autres réseaux sociaux (widgets)

## Ouverture expérimentale d'un espace de travail

Propriétaire: Christian Brodhag  
 Membres du groupe: 5  
 Sous groupes: 2  
 Adhésion: groupe fermé

Appui aux négociateurs francophones à la CDD 18 et à la Prepcom1 de Rio+20

Cet espace est destiné à aider les représentants francophones à préparer le rendez-vous de Rio+20.

Forum du groupe

Ressources du groupe  
 Fichiers du groupe

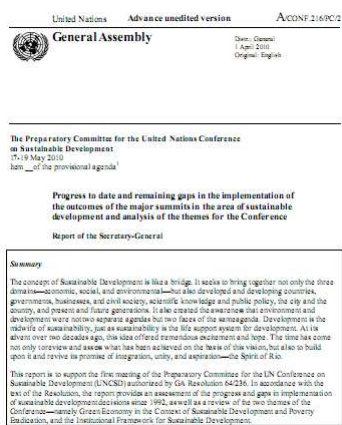
# Rio+20

La résolution de l'AN  
Questions institutionnelles

## Rio + 20

- L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 24 Décembre 2009 une résolution sur la tenue d'un « *Sommet de la Terre : Rio +20* » en 2012.
- La résolution définit quatre domaines d'intérêt
  - Examen des engagements
  - Questions émergentes
  - L'économie verte dans le contexte de lutte contre la pauvreté et le développement durable
  - Cadre institutionnel du développement durable
- **Processus préparatoire**
  - Prep Comm 1 : 17-19 mai 2010 siège des NU New York après CDD-18.
  - Rapport du Secrétaire Général du 1er avril 2010
  - Prep Comm 2 : mai 2011 siège des NU New York après CDD-19.

## Rapport du secrétaire général pour la prepcom1

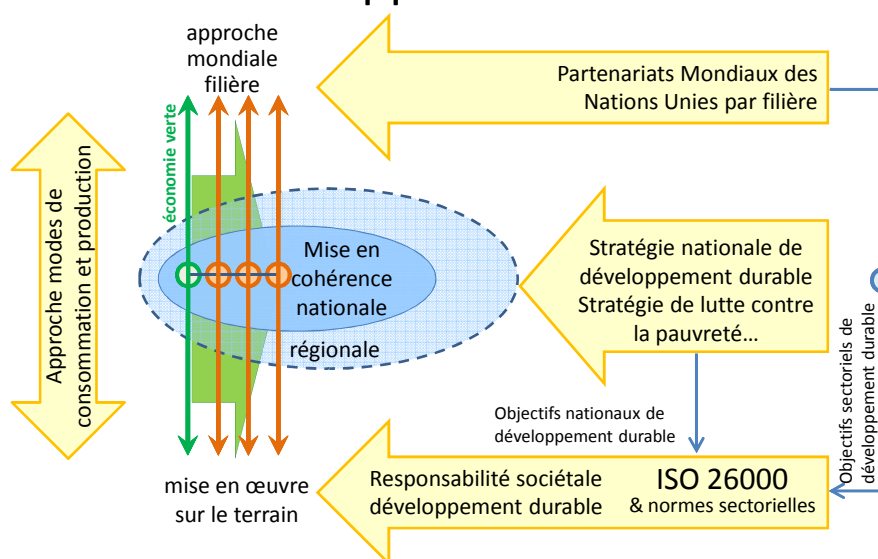


<http://www.un.org/esa/dsd/rio20/>

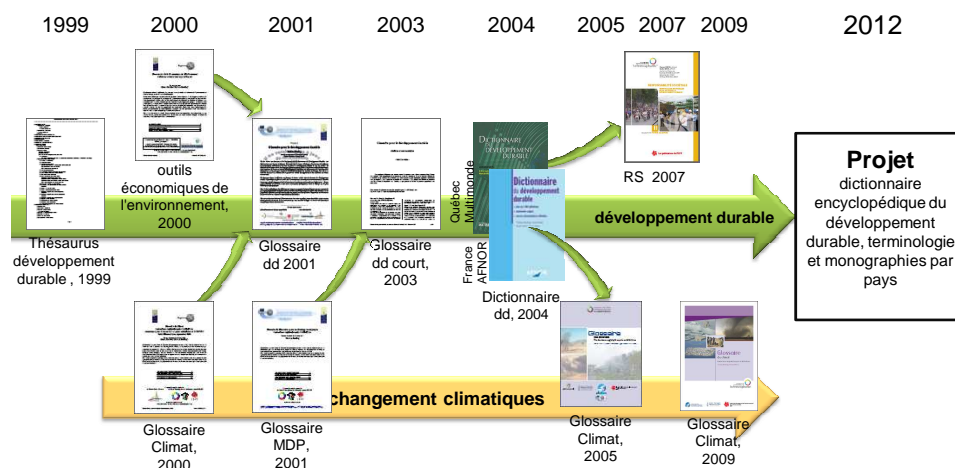
© www.brodhag.org

- I. Introduction
- II. Vue d'ensemble du rapport
- III. État de mise en œuvre et lacunes qui subsistent
  - A. Progrès sur les trois piliers
  - B. Progrès dans la convergence des trois piliers
  - C. Progrès réalisés dans le respect des engagements
  - D. Progrès réalisés dans un contexte à plus long terme
  - E. Aborder des défis nouveaux et émergents
- IV. L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté
- V. Cadre institutionnel du développement durable
  - A. Commission du développement durable
  - B. Processus plus large de développement durable
  - C. La gouvernance internationale de l'environnement et la gouvernance des piliers économiques et sociaux du développement durable
  - D. Mécanismes de coordination et de consultation sectorielles
  - E. Processus nationaux et institutions locales
  - F. Institutions de création et de partage des connaissances
- VI. La voie à suivre

## Une vision de la gouvernance du développement durable



## Un projet de dictionnaire encyclopédique du développement durable pour le Sommet Rio + 20



auteurs : Christian Brodhag, Florent Breuil,

coauteurs sur certaines éditions : Boufeldja Benabdallah, Isabelle Blaes, Émilie Brun, Natacha Gondran, Renate Hussein, François Ossama.